

COMPTE RENDU
de la réunion du Conseil Municipal
Séance du 9 décembre 2008

(article L-7 et R.121-9 du Code des Communes)

Date de la convocation : 03/12/2008

Nombre de membres en exercice : 15

Monsieur le Maire, Jean-claude LANDET, Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice :BOULANGER Jocelyne, CASES Françoise, CAZAUX Gilbert, COLLAO Hélène, COMBELLES Sylvie, DERS Jean-Jacques, DUBAC Gérard, ESCACH Magali, GERS Henri, GONCALVES Michel, MAZAS Christian, PEZ Andrée, POUNT BISET Pierre, SIMON Béatrice

Secrétaire de séance : Madame COLLAO Hélène

Approbation du procès verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal :

Monsieur le Maire demande aux conseillers d'approuver le procès verbal de la réunion du 28 octobre 2008.

1) Décisions modificatives :

Budget communal

Désignation	Diminution crédits	Augmentation crédits
D 2313-101 Travaux mairie	27 167.74 €	
D 2313-104 Travaux maison associations		6 000.00 €
D 2313-115 Travaux école caussidières		167.74 €
D 2313-139 Travaux mur soutènement caussidières		21 000.00 €
D 616 Assurances	10 000.00 €	
D 60611 Eau et Assainissement	5 000.00 €	
D 6413 Personnel titulaire		15 000.00 €
Total	42 167.74 €	42 167.74 €

- comptes 2313 : mouvements de crédits relatifs à la ventilation des dépenses et ce afin de pouvoir percevoir les subventions affectées aux opérations
- comptes 616 + 60611 / 6413 : mouvements de crédits suite aux avancements de grade et d'échelon du personnel communal

Après l'exposé fait par Madame ESCACH, la décision modificative relative au budget communal a été votée comme suit :

Pour : CAZAUX, DERS, ESCACH, GERS, LANDET, PEZ, POUNT BISET, COLLAO

Contre : GONCALVEZ, CASES, SIMON, MAZAS, COMBELLES, DUBAC

Abstention : BOULANGER

Cette délibération est adoptée.

Budget assainissement

Désignation	Diminution crédits	Augmentation crédits
D 66111 Intérêts emprunts 2007		1 486.00 €
R 704 Taxe de raccordement		1 486.00 €

- compte 66111 / 704 : régularisation d'un défaut d'inscription d'intérêts d'emprunt de 2007

Après exposé, la décision modificative relative au budget assainissement a été votée comme suit :

Pour : CAZAUX, DERS, ESCACH, GERS, LANDET, PEZ, POUNT BISET, COLLAO, COMBELLES, BOULANGER, MAZAS, SIMON

Abstention : GONCALVEZ, CASES, DUBAC

Cette délibération est adoptée

Budget C.C.A.S.

Désignation	Diminution crédits	Augmentation crédits
D 271 Immobilisation de titres		11 000.00 €
R 271 Immobilisation de titres		11 000.00 €
D 60623 Alimentation		1 100.00 €
R 7474 Subvention communale		1 100.00 €
D 6568 Secours		447.70 €
R 768 Produits financiers		447.70 €

- compte 271 (D & R) : régularisation suite à une mauvaise imputation au BP 2008
- comptes 60623 / 7474 : paiement des colis de Noël 2008 sur l'exercice 2008
- comptes 6568 / 768 : prise en charge par le CCAS des tickets cantine pour les familles en difficulté

Après exposé, la décision modificative relative au budget CCASS a été votée comme suit :

Pour : CAZAUX, DERS, ESCACH, GERS, LANDET, PEZ, POUNT BISET, COLLAO, COMBELLES, BOULANGER, MAZAS

Abstention : GONCALVEZ, CASES, DUBAC, SIMON

Cette délibération est adoptée.

2) Réservation d'emprunt CDC auprès de DEXIA :

Monsieur le maire informe le conseil qu'afin de prévoir un étalement sur 20 ans d'une part de l'emprunt à taux variable de 995 000 € destiné à avancer les subventions et la TVA du groupe scolaire, il convient de réserver auprès de DEXIA les fonds mis à la disposition des collectivités territoriales par l'état par le biais de la CDC.

Cet emprunt de 500 000 € au taux fixe maximum de 5.77 % (taux CEL + 1.77%) devra être réalisé au 01/04/2009, date d'échéance de l'emprunt.

Ce prêt relais d'un montant de 995 000 € ayant été contracté auprès de DEXIA CLF, la mobilisation des fonds restant après remboursement des 495 000 €, devra obligatoirement être faite avec DEXIA (impossibilité de substituer un emprunt existant par un autre). Ce capital sera remboursé trimestriellement et sur 20 ans. Une demande de remboursement annuel et sur 15 ans devra être demandée auprès de DEXIA afin de voir si cela est moins onéreux pour la collectivité.

Après en avoir délibéré, voici les résultats du vote :

Pour : CAZAUX, DERS, ESCACH, GERS, LANDET, PEZ, POUNT BISET, COLLAO, BOULANGER, MAZAS

Contre : GONCALVEZ, CASES

Abstention : DUBAC, SIMON, COMBELLES

Cette délibération est adoptée.

3) Indemnité de conseil de budget :

Conformément à l'article 3 de l'arrête du 16/12/1983 précisant les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil et de documents budgétaires allouées aux comptables du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes, Monsieur le Maire demande au conseil Municipal d'approuver le décompte de l'indemnité 2008 s'élevant à la somme de 547.45 €.

Résultats du vote :

Pour : CAZAUX, DERS, ESCACH, GERS, LANDET, PEZ, POUNT BISET, COLLAO, COMBELLES, BOULANGER, DUBAC, SIMON

Contre : MAZAS

Abstention : GONCALVEZ, CASES

Cette délibération est adoptée.

4) Annulation de la régie de recette de la garderie municipale :

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il convient d'annuler la régie de recette de la garderie municipale créée le 01/09/1995 suite à la mise en place depuis le 01/01/2008 des CLAE par la communauté de communes.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

5) Subventions aux associations :

Les subventions aux comités des fêtes de Saint-Léon (7 960 €) et de Caussidières (4500 €) ont été versées en 2008.

L'Association « les mille et une couleurs » souhaite bénéficier de cette subvention et pourra en bénéficier l'an prochain, sur présentation de son dossier.

Monsieur le Maire propose au conseil d'attribuer aux associations ayant déposé un dossier complet les subventions suivantes :

Association	Subvention 2008
ACVA de Nailloux	50.00
Amicale des sapeurs pompiers Auterive	50.00
APCG Venerque	50.00
La prévention routière	100.00
Association communale de chasse agréée	160.00
Association musicale	160.00
Association sportive saint-léonnaise	560.00
Club des aînés de saint-léon	160.00
Comité local FNACA	160.00
Le joyeux cochonnet saint-léonnais	160.00
Les joyeuses pétrolettes saint-léonnaises	160.00
Temps danse	160.00
Temps libre	160.00
Coopérative scolaire	2 000.00
Comité des fêtes de saint-léon	450.00
Total	4 540.00

Résultats du vote :

Pour : CAZAUX, DERS, ESCACH, GERS, LANDET, PEZ, POUNT BISET, COLLAO, BOULANGER, COMBELLES

Abstention : GONCALVEZ, CASES, DUBAC, SIMON, MAZAS

Cette délibération est adoptée.

6) Nomination d'un commissaire enquêteur :

Afin de pouvoir permettre l'échange d'une partie du CR de Baurette avec une parcelle appartenant à Monsieur De CAPELE, et la cession à Monsieur PINAUD d'une partie délaissée de ce CR, il convient de nommer un commissaire enquêteur membre du Conseil Municipal, chargé de l'enquête publique pour reconnaître les avantages et les inconvénients qui peuvent résulter du projet de déclassement de la voirie rurale d'une partie du CR de Baurette.

Cet échange permettrait l'ouverture d'un chemin de randonnée reliant le village via la Costo malauto au village de Pouze via le CR de Jaunat.

Monsieur CAZAUX Gilbert est nommé commissaire enquêteur.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

7) Présentation du projet de P.L.U. :

La société URBANE et la commission d'urbanisme ont réalisé lors de la réunion du 30/10/08, un projet de plan de zonage et de règlement des zones du PLU de Saint-Léon, dont le Conseil Municipal prend connaissance avant sa mise à disposition au public en mairie.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une réunion de travail sera organisée courant Janvier avec l'ensemble des conseillers municipaux.

Une réunion publique de présentation est prévue ultérieurement, en présence du cabinet URBANE afin d'exposer ce projet aux administrés et aux personnes publiques associées.

8) Devis pour la réalisation des orientations d'aménagement du PLU :

Monsieur le Maire présente au conseil le devis présenté par la société URBANE, d'un montant de 4 125 € HT, pour l'avenant au marché du 12/10/2006 concernant l'assistance à la révision du POS et la réalisation des orientations d'aménagement.

Après discussion, il est convenu que la commission urbanisme et la commission agricole se réuniront en même temps afin de se concerter.

Cette délibération est reportée.

9) Devis pour la mise à jour du Schéma Directeur d'Assainissement :

Afin de remettre à jour le schéma directeur d'assainissement de la commune, réalisé en 1999 par la Société EGIS EAU, un devis a été demandé à 4 sociétés spécialisées :

- Cabinet ARRAGON : 950 € HT
- EGIS EAU : 4 640 € HT
- GINGER ENVIRONNEMENT : 3 900 € HT
- SDEA : pas de proposition

Après lecture des devis proposés, le devis du Cabinet ARRAGON d'un montant de 950 € HT est accepté.

Les résultats du vote sont les suivants :

Pour : CAZAUX, DERS, ESCACH, GERS, LANDET, PEZ, POUNT BISET, COLLAO

Contre : GONCALVEZ, CASES, DUBAC, SIMON, COMBELLES, MAZAS

Abstention : BOULANGER

Cette délibération est adoptée.

10) Devis d'un relevé topographique pour l'étude de l'urbanisation du centre du village :

Afin de lancer l'étude des travaux d'urbanisation et la mise en sécurité du centre du village et du chemin du moulin à intégrer dans le P.L.U., un devis d'honoraires d'un relevé topographique a été demandé à plusieurs géomètres :

- PAILLARES André : pas de proposition
- RICQ Jean-Pierre : pas de proposition
- SALVETAT Philippe : pas de proposition
- SCP Saint-Aubin/Bazalgette : 2 470 € HT

Un seul devis d'honoraires ayant été reçu, le Conseil municipal décide de reporter cette délibération.

Cette délibération est reportée.

11) Devis pour le nettoyage des vitres du groupe scolaire :

Un devis pour le nettoyage des vitres du groupe scolaire communal a été demandé à 3 entreprises de nettoyage :

- 3 Nettoyage Auterive : 454.48 € TTC
- FAURE Thierry Cintegabelle : pas de proposition
- SARL LUMEAU Gardouch : 723.34 € TTC

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter le devis de l'entreprise 3 P Nettoyage Auterive pour un montant de 454.48 € TTC.

Cette délibération est adoptée.

12) Devis pour l'enfouissement du réseau EDF moyenne tension du groupe scolaire :

Pour des raisons de sécurité, il a été décidé d'enfouir la ligne moyenne tension qui est trop près du groupe scolaire.

Ce sujet ayant été ajourné lors du précédent Conseil, des devis nous sont parvenus :

- EURL CESSES Ayguesvives : pas de proposition
- De BIASI Daniel Noueilles : 594 € HT
- SPIE Labarthe Inard : 4644 € HT

La société DE BIASI a été retenue pour effectuer ces travaux, suite au vote suivant :

Pour : CAZAUX, DERS, ESCACH, GERS, LANDET, PEZ, POUNT BISET, BOULANGER, COLLAO

Contre : DUBAC, MAZAS

Abstention : GONCALVEZ, CASES, SIMON, COMBELLES

Cette délibération est adoptée.

13) Devis pour une climatisation dans la réserve de la cantine scolaire :

Des devis pour la climatisation du local réserve de la cantine scolaire ont été demandé à 4 entreprises de la région :

- ASMO TOULOUSE : 2505 € HT
- SEE CARRIERE Auterive : 2193 € HT
- EEGI Auterive : 3710 € HT
- SAVELYS L'Union : 6107 € HT

Vu les écarts de proposition des devis proposé par les sociétés, il est prévu de les réétudier.

Cette délibération est reportée.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance close.

La secrétaire de séance :

COLLAO Hélène



Le Maire :

LANDET Jean-Claude

